

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 OCTOBRE 2019

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 32
Pouvoirs : 4
Votants : 36

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 08/10/2019

Le 14 Octobre 2019, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, André COLLON, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante de Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Hubert BONNET (Pouvoir Marc PECHOUX), Françoise DUVILLARD, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Claude TRASSARD), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Martial THEVENET (Pouvoir Pascal CUNY).

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Stéphane BERTHOMIEU (Saint Jean de Thurigneux), Michel DUROUSSIN (Rancé).

Secrétaire de séance : Pascal CUNY.

OBJET : Assainissement - Rapports Prix et Qualité des Services assainissement collectif et non collectif

M. Bernard REY, Vice-Président chargé de l'Assainissement, conformément aux articles L 2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, présente au conseil communautaire les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, collectif et non collectif, pour l'année 2018.

Il est précisé que ces rapports seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues par l'article L.1411-13 du Code général des collectivités territoriales, à savoir au siège de la Communauté de communes et dans chacune des mairies.

Le public sera avisé de cette mise à disposition par voie d'affichage aux portes de la Communauté de communes et des mairies et sur le site Internet de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** des rapports annuels sur le prix et la qualité du Service de l'Assainissement pour l'année 2018 ;
- **DE PRECISER** que ces rapports seront mis à la disposition du public au siège de la Communauté et dans chacune des mairies et que le public en sera avisé par voie d'affichage aux portes de la Communauté et des mairies ainsi que sur le site Internet de la Communauté.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **23 OCT. 2019**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20191014-2019C121-AS

Affichage le : **23 OCT. 2019**

A Trévoux, le 14/10/2019

Le Président,
Bernard GRISON

